



Rapport d'activités LEADER Tour Edition 2022

Contexte

Dans le cadre du programme LEADER, la coopération vise à encourager des territoires français et/ou européens à mener conjointement un projet en vue de répondre à des problématiques qui leurs sont communes.

Si chaque territoire LEADER a l'obligation d'accompagner un ou plusieurs projets de coopération, dans les faits ces projets sont souvent complexes à réaliser. En effet, ils exigent un changement d'échelle et une volonté de faire œuvre commune pour des acteurs locaux attachés en premier lieu à développer LEUR territoire.

Pour autant, dès 2019, convaincus des apports de la coopération interterritoriale, les GAL des pays Boulonnais, Audomarois, Calaisis et la Lys Romane travaillaient à des projets communs : le tourisme équestre, la valorisation de la Via Francigena ou encore la structuration d'un système alimentaire local et durable... Mais de l'idée à la réalisation, les obstacles sont nombreux : trop tôt, trop tard, trop cher, trop loin, trop local, pas assez partenarial... ; et à la complexité intrinsèque de la démarche coopérative s'ajoute les contraintes d'un programme européen extrêmement formalisé. Ces tentatives de coopération, bien qu'infructueuses, ont néanmoins été le point de départ du projet coopératif « LEADER Tour ».

C'est en mai 2019 que les premiers échanges inter GAL ont eu lieu ; les GAL du Pays Boulonnais, le Pays de Saint Omer et le Pays du Calaisis se réunissent alors pour réfléchir conjointement au développement de sentiers équestres. Bien qu'intéressant, le sujet n'a pas permis d'aboutir à un projet de coopération éligible au fonds LEADER.

Cependant, ces réunions ont permis aux techniciens de se rencontrer, d'échanger sur leur territoire, leur stratégie et de nouer des liens durables.

Entre 2019 et début 2021, les contacts sont nombreux entre les 3 GAL mais la période, notamment du fait de la crise sanitaire, ne facilite pas les échanges et le montage de projets de coopération. Chaque équipe de GAL avait, par ailleurs, mis la priorité sur l'accompagnement individuel des porteurs de projets.

Les liens n'ont jamais été rompus. Début 2021, encouragés par la Région Hauts de France, les GAL se sont rapprochés de la « cellule d'appui technique et méthodologique pour la sous-mesure 19.3 » mise en place par Réseau Rural pour obtenir des informations sur le montage d'un projet de coopération en lien avec l'alimentation durable, sujet commun aux trois GAL. Néanmoins ce projet de coopération au thème très large nécessitait la coordination de nombreux services intercommunaux et partenaires. De plus, le simple rôle de financeurs des GAL ne suffisait pas à légitimer une action de coopération.

En septembre 2021, l'animatrice du GAL Lys Romane, Elodie Lorgeoux rejoint la démarche de coopération des 3 autres GAL et propose de revoir la thématique. L'idée d'un LEADER Tour commence à germer.

L'idée était que pour bien travailler ensemble, les acteurs locaux devaient apprendre à se connaître, découvrir le territoire voisin au travers de projets effectivement réalisés, partager des expériences, confronter des points de vue.

Actions menées pour la préparation des journées LEADER Tour

Préparation des témoignages, des visites

Dans un premier temps, il a fallu identifier les projets à valoriser lors des différentes journées. Le choix a été fait de sélectionner en priorité des projets dont la subvention LEADER a été payée. L'ensemble des équipes techniques est allé à la rencontre des porteurs.

Journée Développement économique

07 juin 2022 : visite du projet Macréadéco à Hardinghen et de différents projets situés à Audruicq.

07 juillet 2022 : visite du château d'Hardelot et Cool'K'cahuete à Condette, lieu d'accueil de la journée.



19 juillet 2022 : visite de Kéfir&Co à Guarbecque.

20 juillet 2022 : visite de la brasserie du Funquet à Escoeuilles.

Journée Energie et environnement

07 juin 2022 : visite de l'aire de covoiturage à Marquise.

19 juillet 2022 : visite de l'installation photovoltaïque à Burbure.

04 octobre 2022 : visite des projets situés à Mont-Bernanchon et de la salle Les libellules, lieu d'accueil de la journée.

18 octobre 2022 : visite de l'extension de la mairie en ossature bois à Heuringhem.

Journée Tourisme

04 octobre 2022 : visite des projets situés sur le site de la Ferme de l'Abbaye, de la Maison du Marais à Saint-Martin-les-Tatinghem et au Bon Accueil à Salperwick.



Journée Alimentation durable

07 juin 2022 : passage à l'écopole alimentaire à Vieille-Eglise.

08 novembre 2022 : journée à l'écopole alimentaire à Vieille-Eglise et visite de l'espace Desmidt à Audruicq, lieu d'accueil de la journée.

Chaque porteur de projet a préparé son témoignage avec l'équipe technique du GAL concerné sur une trame commune. Les porteurs de projets ont eu l'opportunité de diffuser un diaporama pour illustrer

leur activité et d'amener des produits et/ou brochures de publicité afin de les exposer lors de la journée.

Clips vidéos

Les clips vidéos ont été réalisés selon une trame commune. L'équipe technique du GAL concerné par le projet avait la charge de coordonner avec le prestataire communication le tournage, le visionnage ainsi que le montage de la vidéo. Ce travail a été fastidieux.

- 23 juin 2022 : tournage de la Super'Ecques.



- 27 juin 2022 : tournage de la chapelle de Robecq.



- 4 juillet 2022 : tournage de la restauration scolaire à Busnes.
- 13 juillet 2022 : tournage de Nord'Olive à Marquise.
- 7 juillet 2022 : tournage de la chaufferie bois-énergie à Wirwignes.



- 29 juin 2022 : tournage de la maison de santé Passiv'House à Peuplingues.
- 2 septembre 2022 : tournage de l'Incroyable Cabaret de Licques.

Chaque vidéo a fait l'objet de nombreux visionnages afin de travailler sur le montage avec le prestataire communication.

Tables rondes

Chaque GAL était responsable de l'organisation de la table ronde sur sa journée thématique. Cela implique d'identifier les intervenants, de prévoir le déroulé de la table et d'organiser des échanges préparatoires avec les différents intervenants.

Journée Développement économique

4 juillet 2022 : rendez-vous téléphonique avec Alexis Lebrat, secrétaire général de LEADER France.

22 juillet 2022 : envoi d'une proposition de trame aux intervenants.

17 août 2022 : rencontre avec Olivier Delbecq, directeur de l'agence Boulogne Développement Côte d'Opale.

Journée Tourisme

13 septembre 2022 : recherche d'intervenants ciblés Pas-de-Calais Tourisme, l'ULCO, le Parc Naturel Régional des Caps et Marais d'Opale et Réseau Rural.

Journée Energie et environnement

12 octobre 2022 : Visioconférence avec les intervenants.

13 octobre 2022 : envoi d'une proposition de trame aux intervenants.

Journée Alimentation durable

23 novembre 2022 : préparation par visioconférence du déroulé de la table ronde avec les différents intervenants.

24 novembre 2022 : envoi d'une proposition de trame aux intervenants.

Logistique / organisation

La logistique du projet a consisté en :

- Le choix et la distribution des goodies.
- Les inscriptions étaient centralisées via un formulaire en ligne afin de pouvoir gérer l'impression des badges, l'organisation des navettes.
- Chaque GAL avait en charge la désignation du prestataire de transport et la définition des trajets. Parfois, une mutualisation des transports a été possible pour limiter les déplacements (Lys Romane et Pays de Saint-Omer pour la journée Développement économique par exemple).
- Chaque GAL désignait son traiteur pour le cocktail de clôture de chaque journée.
- A chaque journée, le GAL hôte définissait les rôles de chacun des techniciens (accueil, distribution des goodies, émargement, prise de note, animation, powerpoint).

Administratif

Dans le cadre d'un projet de coopération, il faut désigner un GAL chef de file, en l'occurrence le GAL du Pays de Saint-Omer.

Au démarrage du projet, une visioconférence s'est tenue avec l'Autorité de Gestion afin d'échanger sur l'aspect réglementaire du dossier.

Il a fallu déterminer des dépenses communes (communication) et propres à chaque GAL (transport, cocktail, location de salle, défraiement).

Les fiches-actions ont également été modifiées afin de permettre la réalisation du projet, qui a fait l'objet d'une validation par les Comités de Programmation respectifs des GAL.

L'accord de coopération a été officiellement signé le 11 octobre lors de la conférence de presse à Clairmarais.



Chaque GAL a déposé un dossier de demande de subvention.

Communication

Au regard du temps mobilisable par les équipes techniques et des compétences nécessaires pour ce travail, les GAL ont souhaité confier la mission communication à un prestataire.

La prestation de communication a donc fait l'objet d'un marché public (cf fichier retraçant la procédure de passation du marché public).

Le prestataire communication a travaillé :

- La conception d'une identité graphique et d'un logo.
- La réalisation des cartons d'invitation et du programme, suivis de l'envoi postal et électronique.
- La mise en place d'un site internet de présentation du projet et la gestion des inscriptions avec vidéo teasing.
- Le travail de sélection et d'achat des goodies.
- La réalisation de vidéos rétrospectives de chaque journée.
- La gestion de sonorisation des salles si besoin (journée Energie/Environnement).
- La réalisation des livrables de cet événement (livret papier et vidéo).

Journées LEADER Tour

Organisées entre août et novembre 2022, ces 4 journées thématiques ont réuni plus de 300 personnes provenant de différents horizons : élus et techniciens des territoires partenaires, membres des Comités Techniques et des Comités de Programmation ainsi que les porteurs de projets (de la programmation 2014-2022 ou de futurs porteurs). Ainsi, la première édition de ce LEADER Tour, expérience enrichissante et diversifiée, a rencontré un franc succès.

Chaque journée était organisée de la manière suivante : des visites de projets, des témoignages de porteurs de projets, une table ronde puis un cocktail dînatoire. Les objectifs étaient multiples : favoriser les interactions entre les participants, découvrir d'autres initiatives sur d'autres territoires, encourager les partages d'expérience et permettre une réflexion collective sur les enjeux du thème abordé (développement économique, tourisme, énergie-environnement et alimentation durable). Retour sur les temps forts de ces 4 journées :

- ⇒ **1. Visites de projets** : En amont, les GAL organisateurs ont *divisé les participants en groupes*. Ces visites sur place ont permis aux porteurs de projets de présenter leurs réalisations, leurs objectifs ou encore leurs difficultés rencontrées. A cette occasion, les participants ont également pu poser des questions et voir directement les réalisations concrètes des projets et interagir avec les personnes qui les portent. Au total, 12 projets financés par le programme LEADER ont été mis en avant via ces visites.
- ⇒ **2. Témoignages** : Lors de chaque journée, plusieurs intervenants ont été invités à partager leur expérience, leur parcours, les défis ou les difficultés qu'ils ont rencontrés dans le cadre de leur demande de subvention LEADER par le biais d'un témoignage sur scène ou d'une vidéo. Au total, 19 projets financés par le programme LEADER ont été mis à l'honneur pour témoigner de la diversité et de la richesse de nos territoires.
- ⇒ **3. Tables rondes** : Après la découverte des projets, les animateurs LEADER des territoires partenaires ont pris le relais lors de chaque rencontre pour animer une table ronde avec différents intervenants (15 intervenants au total sur les 4 journées). Ces tables rondes ont permis de prendre de la hauteur et de discuter sur des sujets spécifiques liés à la thématique. Chacun a pu s'interroger sur les enjeux de demain tant dans le domaine de l'alimentation et du

tourisme que du développement économique ou encore de l'énergie et la préservation des ressources naturelles.

- ⇒ **4. Échanges :** *Pour clôturer chaque rencontre, un cocktail dînatoire, moment de convivialité très apprécié de tous, a été proposé pour permettre aux participants de pouvoir nouer et échanger des contacts, d'établir des partenariats potentiels et d'approfondir les discussions initiées lors des visites, des témoignages et des tables rondes.*

Grâce à l'organisation de points presse dans le cadre de ce LEADER Tour, plusieurs articles ont été édités dans la presse locale (La Voix du Nord, La Semaine dans le Boulonnais, L'Indépendant du Pas-de-Calais) ou encore dans La Gazette Nord-Pas-de-Calais afin d'assurer la promotion de ce projet de coopération auprès du grand public (voir en pièces jointes).

Valorisation du projet LEADER Tour

Pour valoriser sur le plus long terme le projet LEADER Tour, un livret ainsi qu'une vidéo retracent les moments forts des 4 journées. Les techniciens des territoires partenaires ont collaboré sur l'écriture du contenu papier et visuel en sollicitant le prestataire pour la mise en page et le vidéo montage des supports. En respect de l'esprit d'équité, fil conducteur du projet, les images et sujets abordés traitent de tous les territoires et tous les thèmes.

Le livret est un document format A5 de 24 pages en papier recyclé intégrant les photos des événements, le QR code de la vidéo souvenir et les informations essentielles du projet. Les visites, les témoignages et les vidéos illustrent les 7 piliers LEADER, à savoir : la Stratégie Locale de Développement, la coopération, l'approche ascendante, l'innovation, l'approche multisectorielle, la mise en réseau et le partenariat public/privé. De plus, le livret résume les points essentiels abordés lors des tables rondes. Par ailleurs, une page dédiée aux perspectives de coopération pour la programmation 2023-2027 amorce les futures ambitions des territoires notamment la volonté d'élargir la forme choisie (partenariat, participants, thématiques). Enfin, le livret permet de mettre en évidence tous les porteurs de projets qui se sont investis et sans qui ces journées n'auraient pu être aussi dynamiques.

La vidéo (<https://www.youtube.com/watch?v=oPG6sIBvgwM>) est une sélection d'images des temps forts des journées organisées en distinguant les formes de valorisation de projets et les moments clés de chaque rencontre. Cette rétrospective salue la participation des porteurs de projets, intervenants, experts et participants du LEADER Tour et montre également la diversité des thématiques abordées et des projets financés au sein d'un même domaine.

Chaque territoire a reçu 150 exemplaires. En fonction des territoires, il est convenu de procéder à la diffusion de ces exemplaires papier aux personnes suivantes :

- Participants des journées ;
- Membres du Comité de Programmation ;
- Membres du Comité Technique ;
- Porteurs de projets ;
- Maires des communes ;
- Conseillers Syndicaux ;
- Présidents des EPCI ;
- Grands invités de la table ronde ;

- Président du Conseil régional et aux techniciens ;
- Président du Département ;

L'envoi de ces exemplaires pourra se faire en main propre ou par courrier en fonction du mode de transmission choisi. Ces exemplaires pourront également être réédités pour compléter les supports de communication lors des événements LEADER. Chaque GAL sera responsable de la diffusion des livrets aux acteurs de leurs territoires respectifs. Un envoi commun sera envisageable aux structures communes des territoires (Région Hauts-de-France, Département du Pas-de-Calais, PNR, ...).

Les exemplaires seront envoyés par mail aux autres GALs des Hauts de France, à Réseau Rural et aux structures d'accueil des événements.

De surcroît, pour faire perdurer le projet LEADER Tour, un lien vers la vidéo sera intégré dans la signature des techniciens des GALs.

Enfin, pour sensibiliser le plus grand nombre à la démarche LEADER, ce livret sera également accessible en version dématérialisée et les vidéos seront disponibles sur les pages LEADER des territoires.

Retour d'expérience

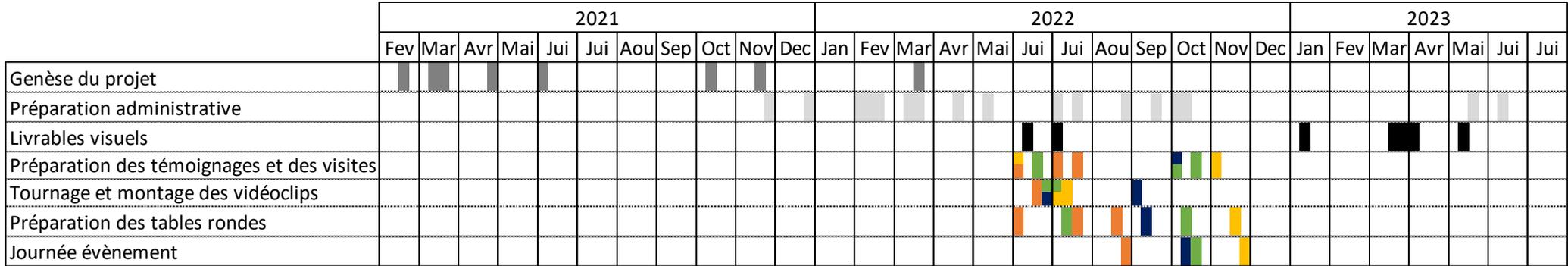


- Retours positifs des participants en particulier de la part de techniciens,
 - Contenu et format des journées (dynamique, concret),
 - Période d'organisation pertinente : notamment pour les candidatures 2023-2027,
 - Calendrier espacé permettant de rebondir sur les problèmes rencontrés et qui a facilité la participation et l'organisation,
 - Préparation préalable des témoignages et tables-rondes (deux dernières journées),
 - Montée en compétence des équipes techniques (animation de tables rondes, ...),
 - Partage d'expérience entre les GAL,
 - Découverte de projets sur les différents territoires,
 - Poser les bases pour d'autres projets de coopération,
 - Mise en réseau des élus et techniciens de territoires différents et création de partenariats entre porteurs de projet,
 - Appropriation du programme LEADER par les élus et les membres des Comités de Programmation,
 - Investissement des équipes techniques des GAL et des structures porteuses,
 - Bonne entente entre les équipes techniques des GAL.
- Pistes d'amélioration :
- Améliorer la préparation des points presse,
 - Mobiliser davantage de médias,

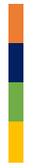


- Point presse manquant de préparation,
- Difficultés de mobiliser les médias malgré une approche multicanale,
- Mobilisation des élus et acteurs locaux,
- Prestataire communication n'ayant pas répondu de manière satisfaisante aux missions demandées, ce qui a nécessité un travail important de la part des équipes techniques des GAL,
- Gestion des transitions entre activités parfois compliquée (groupe en retard, conférence de presse trop longue ...),
- Sous-estimation du temps passé sur la démarche.

- Communication :
 - S'appuyer sur le prestataire communication pour mobiliser la presse,
 - Responsabiliser le prestataire communication, ne pas se substituer au prestataire,
 - Etablir un cahier des charges plus précis, identifier les compétences nécessaires, s'appuyer sur les services communication en interne pour écrire le cahier des charges,
 - Demander davantage de référence aux prestataires candidats sur des évènements similaires,
- Être vigilant au choix du lieu d'accueil,
- Être vigilant sur les témoins,
- Scénariser les vidéos : prévoir les prises de vue à des moments propices (heures d'ouverture des commerces, ...).



Développement économique
 Tourisme
 Energie/Environnement
 Alimentation Durable





Journée « Développement Economique » - 30 août 2022

Visites de projets

Brasserie du Funquet, Elodie FONTAINE (Escoeuilles)

Madame FONTAINE Elodie a souhaité créer une micro-brasserie dont les locaux sont actuellement situés à Escoeuilles. Par la communauté d'Agglomération du pays de Saint-Omer et par l'animatrice programme LEADER du même pays (LAPORTE Justine), elle a pu avoir connaissance du programme précité. Ainsi, elle a déposé un dossier de demande d'aide pour l'achat de matériels et des travaux d'aménagements de la micro-brasserie.



La 2^{ème} femme à créer une telle structure en France explique que depuis la création

de son entreprise en 2014, la bière artisanale s'est grandement développée sur le territoire des Hauts-de-France et de nouvelles micro-brasseries ont vu le jour. Dotée d'une formation de microbiologiste, elle a donc quitté son travail pour se lancer pleinement dans son idée. Malheureusement, il y a 4 années, les locaux ont été victimes d'un incendie.

Ce projet a permis de créer un emploi à savoir le sien, de proposer un service de proximité aux épiceries, restaurants, bars et donc à la population. Ce qui implique une intelligence collective sur le territoire qui prend la forme de circuits courts.

Le projet LEADER est donc intervenu sur ce projet à hauteur d'environ 10 000 € pour l'acquisition de matériel destiné à la production de la bière (cuves, automates, stockage, embouteilleuse, isolation). Certaines dépenses ont été réalisées en crédit-bail et cofinancées par la Communauté de Communes du Pays de Lumbres.

Malgré un dossier répondant à la stratégie locale de développement, certaines difficultés ont été rencontrées. Le montage du dossier ainsi que la réalisation de devis comparatifs en font parties.

Le projet est géographiquement très présent. Le porteur de projet a pu justement expliquer qu'elle se situait dans un triangle entre Boulogne, Calais et Saint-Omer.

Macréadéco, Marie GANDON (Hardinghen)

Marie Gandon, créatrice de l'entreprise Macréadéco nous accueille dans son showroom et atelier de fabrication situé à Hardinghen.

Depuis avril 2017, Macréadéco réalise des objets de décoration et du mobilier sur mesure. La clientèle est composée d'associations, de commerces, de collectivités et bien entendu de particuliers

Avant juin 2018, faute de place, Marie Gandon accueillait ses clients à son domicile.

Le projet présenté et accompagné par le LEADER, la CCPO, l'Etat (FISAC) a donc consisté à créer un showroom dans un local existant et à construire un atelier de fabrication. Ainsi Marie Gandon a pu investir dans de nouveaux équipements professionnels et performants, accroître son offre, présenter ses créations et accueillir en un lieu convivial les clients et les participants aux ateliers de fabrication qu'elle anime.

Pour la réalisation de ce projet, Marie Gandon a choisi de travailler avec des entreprises locales (2 caps matériaux, cube, Hemma construction)

Très investi sur le territoire du Calaisis et du Boulonnais, elle anime des ateliers au sein du village des métiers d'art de Desvres avec les écoles du département, propose des journées portes ouvertes avec d'autres créateurs du territoire et participe aux marchés artisanaux du territoire.

Grâce à son activité elle espère ainsi faire découvrir à ses clients et touristes son beau village d'Hardinghen.



Témoignages de porteurs de projets

Camping Equihen-Plage, Christian FOURCROY

Le premier projet présenté est celui qui repose sur l'aménagement du camping municipal situé à Equihen-Plage par Monsieur le Maire FOURCROY Christian. Sur « la plus belle plage de la Côte d'Opale », près de 2700 habitants vivent aux abords de 5km de sable fin. Le projet repose sur « la seule ressource de la commune » que serait le camping.

LEADER est intervenu à hauteur de 55 000 € avec comme cofinancement la Région Hauts-de-France et le Département à hauteur respective de 100 000 € pour l'aménagement d'une piscine couverte et non couverte ainsi que la construction de 41 emplacements de camping.

Pour ce projet, Monsieur le Maire relate différents impacts économiques :

- Un restaurant dans le village
- Deux restaurants à proximité du camping
- 1 friterie
- D'autres commerces qui permettent de redonner une activité économique à la commune : boulangerie, tabac. C'est donc une réelle dynamique et un nouveau souffle présent sur le territoire.

Enfin, Monsieur le Maire a beaucoup insisté sur la baisse de sa subvention. Ce qui peut être une difficulté étant donné que la subvention FEADER n'est pas figée pendant la durée de vie du dossier.

LuLu Couture, Lucie DERNIS

Le projet suivant présenté concerne la création d'une Mercerie à Audruicq par Madame DERNIS Lucie. L'idée d'un tel commerce (qui a ouvert après le confinement) est l'heureuse conséquence d'un chemin périlleux. Accompagnée par la CMA qui lui a permis de connaître le programme LEADER, Madame DERNIS a rencontré des difficultés pour trouver un local sur la commune d'Audruicq. Elle trouvera ainsi son bonheur dans les locaux d'un ancien cabinet médical.

C'est d'ailleurs la subvention FEADER qui a permis la transformation des lieux par l'aménagement de nouvelles cloisons, du sol, du plafond ainsi que l'achat de matériels productifs comme les machines nécessaires à la couture. LEADER n'est logiquement pas la seule source de financement à être intervenue pour le projet. La Région Hauts-de-France ainsi que la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq sont aussi intervenues.

L'intervention se termine par des conseils aux porteurs de projet pour déposer une demande de subvention. Elle souligne la nécessité d'une grande motivation et d'un bon accompagnement, ce qui implique de ne jamais perdre espoir.

Imprimerie d'Audruicq, Magalie COENS

Ensuite, c'est autour de Madame COENS Magalie de nous présenter son projet d'Imprimerie située sur la place principale de la commune d'Audruicq. Le projet repose sur la rénovation d'un magasin existant. L'objectif est l'agrandissement ainsi que l'embellissement de ce dernier comprenant un espace d'atelier. L'entreprise et ses salariés sont alors concernés par deux postes de dépenses importants :

- 80 000 € pour l'atelier et l'embellissement ;
- 80 000 € à titre privé.

Pour cela, une subvention LEADER (dont la connaissance a été faite via la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq) de 23 000 € ainsi que des sources de cofinancement divers sont présentes : 4 000 € de la Région Hauts-de-France et 6 000 € de la CCRA. Les postes de dépenses concernés par le programme LEADER sont divers : la façade, l'accueil de l'entreprise, des travaux d'agrandissement, l'emploi d'une personne.

Les impacts économiques sont nombreux. Au-delà de la création d'un emploi, un nouveau magasin permet de mettre en valeur la place principale d'Audruicq comme une vitrine du développement économique territorial.

Enfin, tout en remerciant l'animatrice qui l'a suivie (AUBERT Charlotte), elle souhaite envoyer un message de persévérance aux futurs porteurs de projet. Elle finira par prodiguer un conseil important, celui de s'entourer des personnes compétentes pour mener à bien leurs objectifs.

Kéfir & Co – Louise DUMUR

Le projet suivant se situe à Guarbecque au sein de la Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) et plus précisément au sein de la Lys Romane. Madame DUMUR Louise, créatrice d'une micro-entreprise dont la rente se concentre sur une boisson faible en sucre, en calorie et riche en probiotique. Cette caractéristique est la conséquence de la fermentation de graine de kéfir mêlée à différents goûts fruités.

C'est donc à la suite de différentes formations en école d'ingénieur, que l'idée lui est venue. Par les services communaux, l'auto-entrepreneuse a alors connu le programme LEADER qui prévoit pour

l'instant une subvention de 5 095,23 €. Elle obtiendra néanmoins un cofinancement de l'aide TPE de la CABBALR pour l'aide aux très petites entreprises de 3 037 €. Au total, le montant du projet s'élève à 17 000 €.

Les postes de dépenses sont nombreux :

- Matériels productifs (cuves, embouteilleuse, étiqueteuse...)
- Prestations externes (Communication, packaging des bouteilles, flyers).

En revanche, la subvention n'a pas encore été versée. Madame Dumur nous explique donc qu'elle s'en servira pour se développer (création de bouteilles consignées, investissement dans une laveuse).

La micro-entreprise est déjà présente dans différentes villes, sur la côte d'Opale, Béthune, Dunkerque ainsi que prochainement à Lille.

Même si l'impact économique principal auquel on pense est la création d'un emploi, la création d'une entreprise innovante que l'on voit peu en Hauts-de-France est aussi un impact important.

L'entrepreneuse finira par un seul mot « Foncez ». En effet, des subventions existent et il ne faut surtout pas hésiter à s'en servir car elles sont présentes pour cela.

Cool K-cahuète, Lauriane KOCHMAN

Ce projet est présenté par sa fondatrice Lauriane KOCHMAN. L'idée est de créer un espace de restauration, de réception mobile (déplacement tous les 3 voire 4 mois) sur le territoire du Boulonnais. Etant précédemment dans le secteur touristique, la porteuse de projet souhaite donner un sens à sa vie. Sur la base de sa passion pour le tourisme et de la passion de son mari pour la cuisine, le projet de rendre ces secteurs mobiles sur le territoire est venu.

La volonté est claire : être un « catalyseur de territoire », c'est-à-dire valoriser le patrimoine naturel, culturel et culinaire de ce dernier. Pour pouvoir voir le jour, ce travail est le fruit de 2 années de réflexion.

La subvention FEADER n'a pas encore été versée mais elle servira à amortir les coûts liés à l'achat des dômes, à l'achat de matériels pour le confort des clients, mais aussi pour ne pas limiter les investissements. D'autres sources de cofinancements sont présentes sur le projet :

- PRIT (Priorités Régionales d'Interventions Touristiques) est une aide de la Région Hauts-de-France,
- Par le prix d'honneur reçu par un réseau d'initiative,
- Par divers partenaires.

Les impacts économiques sont clairs : la création de 4 emplois et le développement de circuits-courts. Ces impacts sont accompagnés d'effets, notamment de valorisation du territoire (patrimoine, naturel, des savoir-faire locaux). C'est d'ailleurs ce qui plaît le plus au porteur de projet.

Ambulances Ardrésiennes, Alain BEYART

Le dernier projet présenté concerne l'achat de matériel pour les « Ambulances Ardrésiennes ». L'histoire de cette entreprise est ancienne et remonte à 60 ans lorsque les parents de l'actuel gérant l'ont créé. Elle concerne ainsi le transport de personnes qui rencontrent des difficultés de santé. Une telle structure traversant le temps, il a fallu rechercher des locaux plus grands.

Ainsi, grâce à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, l'entreprise a pu avoir connaissance du programme LEADER. C'est alors que la subvention FEADER est intervenue pour l'achat d'équipements et de matériels pour l'atelier mécanique, aspirateur à gaz...

Bien sûr, des sources de cofinancement existent pour ce projet : CARSAT (Aide de la Région Hauts-de-France) qui soutient les investissements afin de supprimer ou de réduire l'exposition des salariés aux risques et d'améliorer votre démarche de prévention. Cette aide est particulièrement utilisée dans le Calaisis.

Enfin, Monsieur BEYAERT, dirigeant de la structure, finit par expliquer qu'il faut saisir l'occasion et ne rien lâcher. Ainsi le porteur ressort grandit de l'expérience. Bien évidemment, il souligne qu'il faut s'entourer des personnes compétentes.

Table ronde

Boulogne développement Côte d'Opale, Olivier DELBECQ, Directeur

Monsieur DELBECQ revient sur la première question qui lui a été posée : « les projets présentés font-ils partie de l'économie présentielle ? ». Il rappelle que la notion d'économie présentielle a notamment été travaillée par le professeur DAVEZIES qui a publié nombre de travaux sur le sujet. Il donne ainsi une définition : « ensemble de production locale pour la satisfaction des habitants ».

Cette économie intègre plusieurs activités : le commerce, le tourisme, l'hébergement, le service à la personne. Elle représente 35% du développement économique du territoire national mais la part du Pays du Boulonnais est supérieure selon l'intervenant.

Ainsi, le poids de cette économie n'a pas atteint de seuil et est même en pleine essor et en voie exponentielle. Les taux d'occupation en matière d'hébergement ont notamment explosé en 2022. Le potentiel reste encore très important en matière d'attractivité du territoire qui est important pour l'économie touristique ainsi que pour la cadre de vie des habitants.

Mais pour que les projets émergent, un bon accompagnement par les animateurs doit être présent. Ainsi, les projets peuvent mieux voir le jour et sont ainsi enclins à apporter leur pierre à l'édifice du développement économique territoriale. Car en effet, l'intervenant explique que tous les projets amènent quelque chose sur un territoire (lien social par exemple).

Monsieur DELBECQ terminera avec un mot de plus sur le travail en réseau des acteurs qui permet d'accroître le développement économique local mais aussi de permettre aux porteurs de projet de recevoir des sources de financement notamment privées.

Région Hauts-de-France, Mélissa ATATRI – Chargée de mission au sein de la Direction de l'appui aux entreprises

L'échange démarre avec un constat évident : la Région est cheffe de file en matière de développement économique. Ainsi, il existe une multitude de dispositifs au niveau de la Région :

- REHA (aide à la réhabilitation des commerces),
- MOBI (aide à la mobilité des artisans et commerçants),
- INAG pour l'investissement numérique pour les artisans et les commerçants mais qui prendra fin,
- Aide au développement des artisans et des commerçants (DACs) pour les projets et leurs investissements productifs.

- Pour les projets en lien avec la cybersécurité.

Ensuite, concernant la Région, il est possible de déposer son dossier en ligne (format dématérialisé). Mais néanmoins, l'intervenante explique ici qu'il est réellement nécessaire de se faire accompagner par un réseau d'entrepreneurs et de développement économique. Il faut savoir que les porteurs de projet vont directement vers leurs communes en premier lieu. C'est pourquoi l'accompagnement est nécessaire pour ne pas se cantonner seulement à cette collectivité territoriale.

Madame ATATRI termine son intervention avec un mot sur le SRDEII (Schéma régional de développement économique) qui est en cours d'écriture. Ce document permet d'une part le développement d'une stratégie économique, d'aider aux investissements sur tout le territoire de la région et d'autre part, il permet aux EPCI d'accompagner les entreprises.

Quelques personnes sont intervenues pour des remarques :

- COUROUBLE Sabine prend la parole. Elle commence par expliquer que LEADER est un outil intéressant notamment par la mise en réseau qu'il permet. Précisément, la programmation actuelle est traversée par une réelle synergie avec les organismes et chambres consulaires.
- Concernant les formes de cofinancement, un fonds local a été créé sur la CAPSO (Communauté d'agglomération du pays de Saint-Omer). La particularité de ce programme est que l'accompagnement de l'EPCI appelle le programme LEADER.
- Mr GROSHEITSCH de la CCI a d'abord mis en avant le dispositif STARTER (Maison de l'entrepreneuriat en devenir), financé par la Région Hauts-de-France, permettant d'appuyer l'ingénierie. Il a ensuite insisté sur l'idée selon laquelle LEADER permet une bonne relation entre les territoires : « Catalyseur de développement des territoires ».

Communauté de Communes de la Région d'Audruicq, Cathy DENUDT

L'intervention a démarré sur la motivation de créer un fonds local de développement en réponse à un besoin. En effet, aucune aide directe aux entreprises n'existait auparavant. L'aide en question a été créée par la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq (CCRA) dans le cadre du FISAC (aide de l'Etat) en 2019. C'est une aide composée de 36 000 € de l'Etat et 36 000 € de la Communauté de Communes, avec une enveloppe complémentaire de 45 000 €.

Le FISAC fonctionne comme un levier pour l'émergence de projets notamment liés au développement économique. Il a concerné 24 dossiers dont 11 ont pu appeler une subvention FEADER. L'aide a été le fruit d'un travail de réseau entre plusieurs acteurs.

C'est d'ailleurs sur cette mise en réseau que l'intervenante vient appuyer son nouveau propos, les dossiers étant instruits par la CMA, la CCI ainsi que la Communauté de Communes.

Enfin, Madame DENUDT précise qu'une convention a été signée entre la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq et la Région Hauts-de-France. Comme pour les autres intervenants, le souci de se faire accompagner est important.

Association LEADER France, Alexis LEBRAT, Secrétaire Général

Tout d'abord, Monsieur LEBRAT est revenu sur différents chiffres concernant les GALs au niveau national :

- 30 000 projets soutenus par LEADER sur la programmation actuelle,
- L'enveloppe dédiée au programme LEADER en France est de 900 000 000 € soit 5% de l'enveloppe totale FEADER,

- 700 animateurs / gestionnaires,
- Un maillage local important avec 339 GALs,
- 10 000 élus / membres du secteur privé dans les comités de programmation.

LEADER France est une association qui représente l'ensemble des GALs de France. Étant donné que LEADER est un "petit" programme européen pour développer les zones rurales, une représentation est nécessaire. L'objectif est de défendre le programme au sein des grandes institutions de l'UE (« lobbying » est un mot qu'il a utilisé).

Il intervient notamment sur le développement économique, thématique de cette journée LEADER Tour du 30 août 2022. Il explique que le programme intervient sur plusieurs composantes de la thématique. Il est « multisectoriel » :

- Création et maintien d'emplois,
- Revalorisation des centres-bourgs,
- En matière de transition écologique et énergétique.

Ce sont 246 territoires qui ont intégré le développement économique dans leur stratégie soit 8/10 territoires, dont 71 GALs qui interviennent sur les nouvelles formes économiques et 55 sur l'emploi ainsi que la formation.

Pour continuer sur sa présentation du programme, il défend LEADER comme étant un programme novateur. En effet, le programme LEADER a notamment financé les premiers tiers lieux (exemple : espace de coworking).

Ensuite, la table ronde continue autour de la question suivante « Comment percevez-vous le programme LEADER en Hauts-de-France au regard de votre expérience nationale et européenne ? ». À cela, Monsieur Lebrat répond qu'il ne fera pas de comparaison entre les régions car les GALs sont très différents (il prend notamment l'exemple de la région Occitanie comme très différente des Hauts-de-France). Il a néanmoins souligné la mise en réseau comme caractéristique des GALs de la Région ainsi que leur grande capacité d'accompagnement des porteurs de projet.

Enfin, l'intervenant conclut sur la prochaine programmation LEADER 2023 – 2027 :

- D'abord, la question du budget est centrale, il sera question d'une somme plus ou moins égale rapportée en moyenne par an. Il était question de 710 000 000 € sur la programmation 2014-2022 et probablement 450 000 000 € lors de la prochaine programmation 2023-2027. En moyenne, cela représenterait environ 1,5 millions € par GAL.
- Là où il y avait 339 GALs sur la programmation 2014-2022, les prévisions pour la prochaine programmation tournent autour de 260 GALs. Même si le nombre de GALs est voué à diminuer, la population touchée est plus grande soit 28 000 000 d'habitants.
- Bien que LEADER soit exclu du plan de partenariat et est rattaché totalement à la PAC (Politique Agricole Commune), il pose la question suivante « faut-il laisser le programme LEADER sous les priorités de la PAC ou faut-il créer une stratégie LEADER européenne totalement indépendante ? ». Pour monsieur Lebrat, il faut une vraie politique européenne pour le développement rural : les agendas ruraux et européens ne doivent plus être différenciés.



Journée « Tourisme » - 11 octobre 2022

Visites de projets

EURL Safari Rail Aventure, Christophe MAGNIER (Clairmarais)

Propriétaire du Rando-Rail du Pays de Lumbres, Christophe MAGNIER a souhaité diversifier son activité en développant une offre de location de trottinettes électriques tout terrain fabriquées en France, sur les communes de Clairmarais et de Nielles-lès-Bléquin.

Il propose des activités autonomes (via GPS) et sur réservation. Les circuits font environ 10 km, soit une heure de sortie.

Il a choisi des trottinettes car elles sont complémentaires de l'offre vélos.

Le respect de la réglementation est primordial. Les trottinettes sont bridées à 25km/h, une seule personne par trottinette est autorisée, le casque est obligatoire, l'activité est exercée sur des routes limitées à 50km/h maximum et réservée aux plus de 12 ans (contre 14 ans pour les vélos électriques).



La prise en main du matériel est facile : de 2 à 15 minutes.

L'EURL Safari Rail Aventure a bénéficié de trois aides LEADER : une pour l'acquisition de trottinettes pour le développement de l'activité sur Nielles-lès-Bléquin (cofinancement CCPL), une pour le développement de l'activité trottinettes sur Clairmarais (cofinancement CAPSO) et une aide pour l'installation de moteurs électriques sur des rando-rails (cofinancement CCPL).

Monsieur MAGNIER exprime un bémol concernant le dispositif LEADER : l'obligation de conserver le matériel pendant 5 ans, ce qui ne correspond pas obligatoirement à la durée de vie du matériel et des batteries.

L'activité est complémentaire de celle proposée par les Belles Echappées. A ce titre, les deux établissements mutualisent parfois leur flotte afin d'accueillir des groupes plus importants.

SARL Les Belles Echappées, Bruno DELFORGE (Clairmarais)

Monsieur DELFORGE a travaillé dans le marketing (du côté de Strasbourg). Originaire de l'Audomarois, il a ressenti le besoin de revenir à ses racines et a pris un emploi à la CCI où il assurait l'accompagnement d'entreprises. Une expérience très enrichissante mais qui restait routinière.

Dans le cadre d'échanges avec son responsable, adepte de voyages en solo à l'étranger, il remarque que voyager en voiture ancienne (ce qu'il fait depuis longtemps) aide à nouer le contact. En effet, alors que durant ses voyages les gens venaient vers lui pour échanger sur sa voiture, son responsable devait faire l'effort d'aller vers les autres.

C'est ainsi qu'est née l'idée de faire connaître la Région avec des 2CV et des solex électriques.

Différents parcours sont proposés : 2 Caps, Audomarois, Artois, Flandre, 7 Vallées ... Les road books sont un support papier, le développement d'outils technologiques ne collant pas avec l'esprit du projet.

Lors de la création de l'entreprise en 2007, le concept était incompris, alors qu'aujourd'hui, il l'est.

Les industriels ayant abandonné la fabrication des solex électriques, il a fallu repenser l'offre. Les vélos proposés avaient peu de « cachet », ce qui a amené l'entreprise à recourir à des mobylettes thermiques, mais cela allait à l'encontre du côté découverte/nature que défend la structure.

C'est dans ce contexte qu'a été déposé le premier dossier LEADER dont l'objectif était de monter en gamme avec l'acquisition de nouveaux produits « les Ruffian ».

« Les Belles Echappées » propose les Ruffian dans le cadre de visites (parcours à la découverte de la Grange Nature, des Marais, du Haut-Pont, du cœur de Saint-Omer, des Faubourgs maraichers), à une clientèle en partie belge et néerlandaise.

Un accompagnateur donne de l'information touristique avec du vécu, du ressenti d'habitants (complémentaire du travail des guides touristiques).

Au départ, les visites étaient proposées à de petits groupes (10 personnes). Une expérience qualitative mais restrictive.

C'est pourquoi, l'entreprise a déposé un deuxième dossier LEADER pour augmenter sa capacité d'accueil avec des véhicules disponibles en complète autonomie.

Alors que les solex proposés auparavant venaient d'Asie, le matériel proposé à présent vient d'Allemagne ou de Nice.

« Les Belles Echappées » est ouverte toute l'année (sauf semaine entre Noël et le Nouvel An). Sa clientèle est composée de particuliers et d'entreprises. L'entreprise lisse sa saison touristique avec des pics d'activité avant et après l'été (cumul des deux clientèles). Les entreprises représentent 40 % des clients et 60% du chiffre d'affaires. Il s'agit d'entreprises de Lille, Dunkerque, de Paris, de Belgique, ou encore des Pays-Bas.

L'entreprise fait partie d'Opale Meeting, un club spécialisé dans le tourisme d'affaire. Elle a tissé des liens avec la salle de séminaire et la route de la bière, en particulier dans le cadre de l'activité « Combi Volkswagen ».

Elle a un statut d'agence d'événementiels et vend des prestations complètes.

Aujourd'hui, l'offre vélo atypique qu'elle propose se trouve partout en France mais pas avec une telle capacité (généralement seulement quelques vélos).

Le Ruffian (5 800 €) est attractif. Il se démarque par son esthétisme et permet de doser l'effort. Il est parfois difficile de convaincre la clientèle à son sujet, mais au retour, la clientèle parle davantage du circuit que du véhicule.

« Les Belles Echappées » propose également la location de Combi Volkswagen. Les Combi sont loués sur 1 ou 2 jours (week-end) avec un road book comprenant le circuit et les informations. Les séjours de 3 ou 4 nuitées sont rares. Le coût est de 229 €/j pour le combi et 160 € pour une 2CV.

Les Ruffian ne sont pas proposés pour de l'itinérance mais il est possible d'enrichir leur location avec d'autres activités (par exemple : la découverte des marais en bateau).

« Les Belles Echappées » ne dispose pas d'hébergements sur le site de la Ferme de l'Abbaye mais elle travaille avec des hôteliers en fonction des attentes des clients (Najeti, Mercure, Château de Tilques, La Sapinière)

L'entreprise se démarque également des locations de vélos proposées par l'office de tourisme.

SARL Brasserie de l'Abbaye de Clairmarais, de Laurent DELAFOSSE (Clairmarais)

Laurent DELAFOSSE est originaire de Clairmarais, et est ami d'enfance avec Charles CANLER (propriétaire du site) et Bruno DELFORGE (gérant de la SARL Les Belles Echappées).

Ils avaient ensemble la volonté de parler du site, de rénover les bâtiments non utilisés suite à l'arrêt de l'élevage, et de faire renaître une activité qui existait du temps des moines.

L'activité de brassage commence en 2018, Monsieur DELAFOSSE brasse alors pour lui, puis vient la volonté de raconter l'histoire de l'Abbaye cistercienne autour d'une bière.



L'abbaye de Clairmarais a été fondée en 1140 par l'Abbé Gonfroi. Il a fallu 300 ans pour la construction de l'église abbatiale de 120 m de long, souvent démolie car située à la frontière entre l'Artois et la Flandre.

L'abbaye a accueilli jusque 300 moines sur une surface de 21 ha dont 1 ha pour la ferme qui a été construite en 1634.

Le privilège de brasser a été accordé aux moines par Charlemagne.

Il existe différents types de bières selon la quantité de malt :

- Les simples (bière de table, 3 à 4°)
- Les doubles (plus d'amidon, donc plus de sucre, donc plus d'alcool ; 6°) bières pour les dimanches et jours de fête,
- Les triples (3 fois plus de malt ; 8 à 9°). Toutes les bières ont la triple fermentation. Cette bière était réservée à l'Abbé.
- Les quadruples : elles étaient peu brassées par les moines, et sont arrivées plus tard avec le marketing (10 à 12°).

Le projet de la brasserie est également touristique et patrimonial : il est prévu de produire des brassins « éphémères » pour chacun des 59 abbés (Gonfroi, Bienheureux Guillaume, ...)

En 1792, l'abbaye de la Clairmarais a été revendue à des particuliers qui l'ont utilisée comme carrière pour des pierres blanches (utilisation des pierres pour l'hôtel de ville d'Hazebrouck par exemple).

Monsieur DELAFOSSE invite les participants à visiter la brasserie.

Question de participant : on parle de refermentation en bouteille. Comment cela se passe pour la bière « pression » ?

Réponse de Monsieur DELAFOSSE : La bière est vendue déjà carbonée. Elle n'est pas « plate » dans les futs.

Question de participant : Quels sont vos canaux de distribution ?

Réponse de Monsieur DELAFOSSE : Cavistes, épicerie, Aujourd'hui, deux jours par semaine sont consacrés aux livraisons.

SARL Au Bon Accueil, Olivier PICQUENDAR (Salperwick)

Monsieur PIQUENDAR, batelier Au Bon Accueil a présenté trois projets au dispositif LEADER :

- la motorisation électrique de 24 barques à moteurs, l'installation d'armoires électriques et la représentation d'animaux du Marais sur les coffrets électriques,
- La motorisation électrique de deux bateaux promenade,
- La motorisation électrique d'un bateau promenade et d'un bacôve.



Ces projets s'inscrivent dans le cadre de la valorisation des ressources locales (en l'occurrence l'eau) et du développement des filières locales : sport de nature et développement de l'économie touristique. Trois fiches-actions de la SLD du GAL sont dédiées à la valorisation du Marais Audomarois : réduction de l'impact des activités touristiques sur le Marais, gestion des flux, préservation du patrimoine. Les projets ont été sélectionnés en comité de programmation sur la base de critères relatifs à l'impact de l'activité sur le Marais et à la préservation de la faune, de la flore et de l'eau.

L'entreprise Au Bon Accueil est issue d'une affaire familiale créée dans les années 1950. A l'époque les grands-parents de Monsieur PICQUENDAR étaient agriculteurs-maraichers et avaient développé une activité de batellerie. C'est aujourd'hui, la troisième génération qui gère l'activité. Celle-ci se résume à la restauration (pouvant accueillir jusqu'à 250 personnes), à la location de barques et à l'organisation de visites sur le Marais. Le porteur de projet est précurseur dans la motorisation électrique de ses barques depuis 2010. Il est d'ailleurs « éco-acteur » de la Réserve de Biosphère depuis 5-6 ans.

Le Marais Audomarois est composé de 170 km de rivières navigables et est labellisé zone RAMSAR et Réserve Man and Biosphère (UNESCO). Le Marais est habité et cultivé.

Les projets de motorisation électrique permettent d'adapter l'offre touristique à la demande. La vitesse d'un bateau électrique est en moyenne de 5,4 km/h (la vitesse réglementaire sur le Marais est de 6km/h maximum). Les bateaux promenade fabriqués sur mesure permettent d'accueillir un groupe de 64 personnes, soit un bus complet de touristes. Ces derniers viennent principalement de France, d'Angleterre et de Belgique (20%). Il faut savoir qu'une motorisation électrique coûte 45 000 € pour un bateau de promenade, contre 5 000 € pour une motorisation thermique. Les 4 batteries lithium peuvent se charger en une nuit pour une autonomie de 6 heures.

Sur l'ensemble de ses trois projets, le porteur a bénéficié d'une aide LEADER de 83 121,74 €, d'un soutien régional à hauteur de 8 000 € et d'une aide de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer de 29 133,12 €. Même avec ces aides, l'achat d'un moteur électrique revient plus cher qu'un moteur thermique. Cependant, la qualité de la visite n'est pas comparable

Témoignages de porteurs de projets

Thématique randonnées sur la Terre des 2 Caps,

En décembre 1972, le territoire est reconnu comme district. En 2001, la Terre des 2 Caps est créée. En 2003, le champ de compétences est élargi, et en 2004, la structure est reconnue d'intérêt communautaire.

Le projet de requalification des sentiers de randonnées a obtenu une aide LEADER pour la réfection des sentiers existants et le balisage des chemins. Les travaux ont été effectués par une association d'insertion.

Par ailleurs, le projet a été complété par un service de nettoyage de vélo avec système de récupération de l'eau de pluie et la mise en place d'un totem de réparation.

Grâce au projet, le patrimoine naturel et culturel est mis en valeur via l'identification de certains points importants. Il est également plus facile pour les secours d'intervenir sur site. La création de nouveaux sentiers de randonnées et de sentiers équestres est en cours. Il existe actuellement 9 sentiers VTT, 7 sentiers pédestres et 1 sentier équestre.

Le montant de l'opération atteint 79 945,40 € HT subventionné à hauteur de 55 961,78 € de FEADER.

Le dispositif LEADER a permis d'aller plus vite dans la réalisation des projets.

La fréquentation des sentiers est plus importante aujourd'hui avec l'apparition de nouvelles nationalités. Des petits guides pour vélos ont été édités. Un label a d'ailleurs été obtenu et permet de communiquer plus facilement.

Remarque de Sabine COUROUBLE, chargée de mission à la CAPSO : Félicitations à la CCT2C concernant le développement de la randonnée. Ce travail est une poursuite du travail initié lors de la précédente programmation LEADER.

Ferme Les Flaquettes, Cindy COTTRET

Madame Cindy COTTRET a créé une activité de 5 chambres d'hôtes avec espace bien-être et réalise aussi des massages de relaxation. Son époux travaille au service jeunesse et sport à la mairie de Guînes.

Suite au décès du père de Monsieur, ils ont emménagé dans la ferme. Ils ont exploité deux chambres d'hôtes dans une grange pendant 4-5 ans, tout en conservant leurs emplois respectifs.

Au bout de 5 ans, il devenait compliqué de cumuler la vie familiale, le travail et les gîtes. Ils ont pris la décision d'un changement de vie professionnelle et d'un agrandissement de l'hébergement. Cela aura nécessité deux ans de travaux (recours à des entreprises pour les gros postes, sinon travaux réalisés en auto-construction).

L'offre va de la chambre de base à une gamme supérieure (baignoire en pierre naturelle, balnéo). Chaque chambre a un style différent.

Dans le cadre de la demande de subvention LEADER, les porteurs ont présenté les dépenses suivantes : travaux de gros œuvre, électricité, plomberie, chauffage par géothermie (solution écologique avec un bon rendement).

Le coût de la réalisation des 3 chambres supplémentaires, de l'espace bien-être et d'une cuisine est estimé entre 280 et 300 000 €.

Les porteurs ont bénéficié de subventions LEADER, CCPO et d'un prêt d'honneur.

Ils ont eu connaissance du programme LEADER dans le cadre de l'accompagnement assuré par la CCI de Calais.

Leur clientèle est composée de Belges venus pour la côte et les milieux naturels ; depuis le COVID, de Français (dont des locaux) ; d'Anglais et de randonneurs (passage de la Via Francigena à proximité du gîte).

Table ronde

Commune de Wisques, Gérard WYCKAERT, Maire

La Via Francigena est appelée la « 2^{ème} Compostelle ». Elle va de Canterbury à Rome (voire dans les Pouilles en Italie), en suivant l'itinéraire emprunté en 989 par Sigéric pour recevoir le pallium du Pape.

En 1994, la Via est classée itinéraire culturel par le Conseil de l'Europe.

Chaque année, plus de 60 000 marcheurs l'utilisent et 8 départements français sont traversés.

L'association Européenne de la Via Francigena compte 220 adhérents.

Une candidature est en cours pour obtenir une reconnaissance au Patrimoine de l'Unesco (démarche bien engagée pour la Suisse et l'Italie).

Pour valoriser la Via, la commune de Wisques s'appuie sur le balisage du Département, que Monsieur le Maire remercie.

Depuis 2022, la Communauté de Communes du Pays de Lumbres dont Wisques fait partie, adhère à l'association. Sur ce territoire, 8 communes sont traversées par la Via et la valorisation de l'itinéraire est en adéquation avec le souhait de l'EPCI de travailler sur la mobilité et les sports de nature.

En 2021, l'Assemblée Générale de l'AEVF a eu lieu à Champlitte (Bourgogne). A cette occasion, le Pays de St Omer a pu être présenté. En 2022, l'Assemblée Générale a été organisée à Canterbury, à cette occasion Monsieur WYCKAERT a souhaité intégrer le bureau de l'association avec la maire de Calais.

En 2022, un accord avec la Fédération Française de Randonnée est prévu pour le balisage en lien avec l'itinéraire de Grande Randonnée.

L'intérêt pour Wisques de s'investir dans la valorisation de la Via, est de promouvoir la commune dans d'autres Pays. Cela a par exemple, permis l'accueil d'officiers suisses par les communautés religieuses présentes sur Wisques.

De même, lors des Journées Européennes du Patrimoine, la commune accueille énormément de visites.

Pour le 20^{ème} anniversaire de la Via, un bâton de pèlerin est parti de Canterbury jusque Douvres, puis des pèlerins ont effectué le voyage de Calais à Rome avec une étape à Wisques. Certains ont fait tout le parcours (de juin à mi-septembre). A cette occasion, l'Office de Tourisme et l'Agence d'Urbanisme avaient organisé un programme de visites (Maison du Marais, ...) mais il n'a pas été possible de disposer de bus à cause du COVID.

Concernant d'éventuelles pistes de coopérations avec d'autres territoires, Monsieur WYCKAERT indique qu'il est important de travailler sur les points d'accueil pour les pèlerins, dont certains recherchent un certain confort. Il précise qu'une réunion s'est tenue dernièrement à Béthune pour s'associer à la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane pour l'organisation d'un événement en 2023.

Pour la Communauté d'agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane, il s'agit d'un dossier à enjeux. L'EPCI souhaite mettre en place une grande coopération avec les territoires. Le 18 novembre 2022, des ateliers seront organisés à Allouagne pour échanger sur des thématiques diverses ; gouvernance partagée, aménagement, coopération, Les hébergeurs seront également invités à cet évènement.

Il y a tout à gagner à faire de la Via un itinéraire de référence du Département, voire au-delà.

A noter qu'à la fin de la semaine, aura lieu une assemblée générale en Italie.

Monsieur Didier DEPAEUW, conseiller délégué en charge de l'aménagement rural à la CABBALR et Maire de Guarbecque, indique qu'il faut faire intervenir le Département et la Région pour faire de la Via une référence à l'instar de Saint-Jacques de Compostelle.

Parc Naturel des Caps et Marais d'Opale, François CHARLET, Directeur

Le label Parc naturel régional est donné par l'Etat pour 15 ans. Il est attribué à des espaces reconnus pour leur qualité remarquable mais aussi fragile.

Les PNR se caractérisent par l'écriture d'un projet de territoire (La charte) porté par ses signataires (A l'échelle du PNR des Caps et Marais d'Opale : 154 communes).

Le syndicat mixte est animateur, coordonnateur de la charte. Le PNR a des missions et non pas des compétences.

Le tourisme durable tient compte de ses impacts. C'est une démarche et non un segment du tourisme. Il y a alors l'intégration du développement durable dans la gestion stratégique de l'offre touristique, sans pour autant faire l'impasse sur la responsabilité individuelle des voyageurs.

L'éco-tourisme est une branche du tourisme durable, davantage centrée sur la nature, l'écologie urbaine. Elle est basée sur la découverte de la nature.

La charte du PNR compte 58 mesures, dont la mesure 51 qui vise à améliorer l'accueil des visiteurs.

La fédération Europarc qui est la fédération européenne des espaces protégés s'est fixée des objectifs à travers sa charte en matière de tourisme durable.

En venant sur notre territoire, les Belges recherchent ce qu'ils n'ont plus, notamment sur le littoral. C'est un tourisme de masse mais qui n'est pas contradictoire avec le tourisme durable.

Aujourd'hui, il est nécessaire d'amplifier la valorisation et la connaissance des milieux naturels, qui sont une force de l'économie touristique (ex : 2 millions de visiteurs sur la Côte d'Opale).

A noter que le Marais Audomarois dispose de plusieurs reconnaissances : le Label RAMSAR pour les zones humides et le label Réserve de Biosphère (UNESCO). Dans le cadre du label Réserve de Biosphère, une charte des éco acteurs a été mise en place.

Le PNR a également un projet de Géoparc développé dans le cadre d'un programme Interreg. Il y a des complémentarités entre Leader et les autres fonds européens.

ULCO, Nathalie BETOURNE, référente Médiation Scientifique

En novembre 2021, l'ULCO a mis en place un projet visant à faire évoluer la formation Master RH pour développer des politiques managériales avec une touche Sport/Bien-être. L'achèvement de ce projet est prévu pour 2023.

Ce projet est financé par la Région, la CUD, la CAPSO et l'ULCO.

Dans ce cadre, un colloque sera organisé les 1^{er} et 2 décembre prochain (le programme définitif sera connu le 15 octobre) pour effectuer un état des lieux et travailler à la mise en place d'un observatoire international réunissant collectivités, socioprofessionnels, ...

Des ateliers expérimentaux avec les étudiants sur le métavers sont également prévus.

Depuis le COVID, le télétravail s'est développé. Des communautés de personnes se sont créées qui peuvent travailler n'importe où et à n'importe quelle heure (besoin de tiers-lieux avec Internet) et allier travail et plaisirs (découvertes, ...). Dans ce contexte, les territoires doivent définir leur cible pour déterminer leur marque, leur singularité.

Autre outil destiné au développement touristique, le storytelling cherche à faire vivre une expérience avant, pendant et après aux visiteurs. Il s'agit de scénariser (un ambassadeur de la ville, un habitant), d'apporter du rêve et de faire vivre une expérience aux visiteurs même après leur passage. Cette expérience peut se retrouver dans l'éco tourisme.

Expérience portugaise :

Le territoire en question compte un Géoparc reconnu par l'Unesco, pour contribuer à la protection du patrimoine naturel et culturel (dont géologique).

Actuellement les habitants quittent le territoire pour aller sur le littoral. Le territoire cherche donc à développer des projets ayant un impact socioéconomique.

A ce titre, il a développé une application proposant des parcours (sites à visiter, lieux où dormir, ...), ainsi que la collecte de recettes gastronomiques traditionnelles pour les diffuser dans les restaurants locaux.

Enfin, des travaux sont menés pour l'élaboration de produits dermatologiques à partir de plantes régionales pour développer un tourisme différencié (et pas de masse).

Remarque de Sabine COUROUBLE, chargée de mission à la CAPSO : Pourquoi ne pas développer un projet de coopération avec le Portugal ? Il serait possible de s'appuyer sur l'expérience du GAL Boulonnais (programmation précédente). La présidence d'ELARD constitue dans le même temps une réelle opportunité.



Journée « Energie / Environnement » - 20 octobre 2022

Visites de projets

Commune, Jean-Paul LEFAIT (Heuringhem)

Le maire de la Commune d'Heuringhem Monsieur Jean-Paul LEFAIT, accueille une délégation d'une trentaine de personnes des Pays du Calais et Boulonnais.

En 2020, la commune d'Heuringhem lance le projet de la rénovation des locaux de la mairie et la création d'une extension pour accueillir la médiathèque.



La commune d'Heuringhem dispose d'une belle médiathèque bien fréquentée mais peu accessible car située au 1^{er} étage de l'ancienne école.

Devant la mairie, un foncier disponible est inexploité. La ville projette donc d'y faire construire une extension qui permettra d'une part d'agrandir les locaux existants de la mairie, d'autre part d'y installer la nouvelle médiathèque et enfin de traiter l'alignement urbain le long de

la départementale.

La commune accompagnée par la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Omer désigne madame Christine Bernard, architecte pour la conception et la réalisation de ce projet de 515 000 € HT.

Des choix techniques impactant sont fait en matière d'isolation et de gros œuvre :

- isolation du bâtiment en ouate de cellulose, matériau bio sourcé.
- ossature bois : charpente comprenant des poutres principales en lamellé collé et caissons préfabriqués posés entre poutres constitués d'une ossature bois massif, murs extérieurs périphériques, refends et cloisons en panneaux préfabriqués comprenant une ossature bois, enduit extérieur sur isolant en panneaux rigides de fibre bois, chéneau bois.

De surcroît, la commune d'Heuringhem a souhaité aller plus loin en choisissant une ossature bois en peuplier issu de la filière locale.

Le projet initié en 2020, s'est achevé en septembre 2022. Les locaux sont extrêmement agréables et la médiathèque est un lieu prisé des habitants de la commune.

Le plan de financement de ce projet rassemble tous les acteurs de l'action publique : Europe (LEADER), Etat (DETR), Région (FRATRI) ; Département (FARDA), CAPSO (fonds de concours aux communes rurales) et bien entendu la mairie à hauteur de 20 %.

Commune, Serge OBOEUF, Adjoint au Maire, Yann HODICQ, DGS (Burbure)

La commune de Burbure est située dans le GAL Lys Romane et est composée d'environ 3 000 habitants pour une superficie de 5,53 km². Le Maire, Monsieur René HOCQ, excusé pour l'évènement, souhaite faire de la commune un exemple en matière d'énergie. La commune est pionnière en ce sens puisque dès les années 90, elle tente une première expérience avec l'installation de panneaux photovoltaïques sur l'école maternelle dont l'excédent est revendu dans le réseau électrique à 0,59 centimes d'euros.

Avec la baisse du prix de revente et la volonté de la commune à expérimenter d'autres initiatives qui visent à réduire l'impact sur l'environnement et diminuer le coût de fonctionnement ; la commune souhaite donc passer au projet d'autoconsommation collectif. Le principe est de produire de l'énergie dont les bâtiments situés dans un rayon de 2 km peuvent bénéficier du surplus d'énergie produit. Le reste d'énergie qui n'est pas consommé est réintroduit dans le réseau.

C'est en 2019, lors de la réflexion de la construction de la nouvelle mairie que le projet d'installations photovoltaïques en autoconsommation collective a été envisagé. La piste a été abandonnée faute de budget. C'est grâce au démarrage du programme LEADER en Lys Romane que le plan de financement a finalement été consolidé. Le programme a permis de contribuer à hauteur de 56 131 € pour un projet total de 89 537 € HT.

En 2019, une étude a été réalisée par Cohérence Energies pour le dimensionnement des panneaux photovoltaïques. La construction a été attribuée à Sunelis qui a réalisé le projet en deux phases : l'installation des panneaux de la mairie (100m²) mis en service en janvier 2020, l'installation des panneaux de l'école Delobelle (200m²) mis en service en 2020. Il a été nécessaire de consolider la charpente existante avant d'installer les panneaux. Deux technologies différentes sont utilisées sur les toitures : des panneaux intégrés à la toiture de la mairie et des panneaux en surépaisseur sur la toiture de l'école.

Grâce à ce système d'autoconsommation collective, la production d'énergie localisée sur 2 bâtiments bénéficie à 9 bâtiments communaux (salle des fêtes, maison des associations, ...). L'excédent d'énergie est revendu à Enercoop pour 0,04 centimes d'euros.

Il est important de pouvoir mesurer et évaluer le projet pour vérifier le rendement de l'installation. Un contrat de suivi technique et administratif de l'installation a été conclu avec Cohérence Energies. La production totale est mesurée depuis octobre 2020. Les premiers résultats montrent que la production d'énergie envisagée est atteinte voir supérieure aux prévisions. Ce système de production d'énergie couvre annuellement 25% de la consommation d'énergie totale des bâtiments de Burbure. Le reste étant fourni par des prestataires extérieurs au réseau. Lorsque les panneaux produisent de l'énergie, 70% de cette production est autoconsommée et 30% restant est revendu à Enercoop.

La commune poursuit ses efforts en installant deux nouvelles chaudières thermodynamiques dans la mairie. Ces équipements baissent de 50% la consommation de gaz. De plus, 80% de l'éclairage public est passé en LED.

Le stockage de l'énergie est un des enjeux d'une installation photovoltaïque, il est nécessaire de bien considérer les besoins en énergies (période hivernale) qui diffèrent des temps de production (temps ensoleillé).

L'entretien des panneaux se fait naturellement par la pluie qui enlève la poussière. Cependant la durée de vie des panneaux est estimée à 20 ans avant qu'une baisse du rendement ne s'affiche clairement.

Pour mettre en place un projet similaire, il faut vérifier la surface disponible pour accueillir des panneaux photovoltaïques pour dimensionner le projet et non l'inverse.



Club astronomique, Pierre DERRICK et Philippe BOUKNI (Mont-Bernenchon)

Un an auparavant, le président du club astronomique, Emmanuel CONSEIL, a eu l'idée de réaliser un parcours astronomique pédagogique mais a été victime d'un AVC. Le club astronomique a souhaité poursuivre le projet initié c'est pourquoi Philippe Boukni et les bénévoles se sont mobilisés pour réaliser le projet. Ce sont plus de 200 heures de travail qui ont été fournies par les bénévoles pour concevoir les panneaux et définir les parcours.

Convaincue par le projet, la commune de Mont-Bernenchon a déposé un dossier LEADER. Le montant total du projet s'élève à 24 883,80 € HT et l'aide du programme LEADER s'élève à 17 418,66 €.

Projet

Le projet est scindé en deux parties : l'installation de cadrans solaires et la création de parcours thématiques. Ces équipements valorisent le centre-bourg de la commune et lient les hameaux de Mont-Bernenchon qui sont étendus (superficie totale de la commune de 11,5 km²).

Des cadrans solaires sont installés en centre-bourg pour éduquer le grand public à la notion du temps :

- 1 cadran analemmatique (horizontal), avec un gnomon (style droit) qui projette une ombre, à laquelle il faut appliquer le méridien et la saison pour ajuster l'horaire ;
- Un cadran polaire (vertical), ombre parallèle aux tranches ;
- 1 cadran sur la mairie (canonial).

Deux parcours thématiques, dont 6 départs depuis des hameaux de la commune pour amener les randonneurs ou cyclistes vers le centre du village :

- Le système solaire d'une distance de 7,4 km (environ 3 heures de balade en comptant les arrêts pour lire les panneaux). La distance entre chaque panneau respecte celle des planètes (Soleil, Mercure, Vénus, Terre, ...) à l'échelle humaine. Les panneaux présentent pour chaque planète le diamètre, la composition de l'atmosphère, la gravité, ... Le parcours emprunte des tronçons fréquentés par les promeneurs qui auront une raison supplémentaire de s'y aventurer ;
- Le circuit des constellations d'une distance de 4 km. Ce chemin présente des constellations (la grande ourse par exemple) et objets célestes (M 82, ...) qui sont nommés et repérés. Les photos des panneaux ont été prises par les bénévoles observateurs du club d'astronomie.

Ces équipements permettent de valoriser le travail du club et d'avoir des sites supports à disposition pour les événements organisés. Chaque vendredi, le club se retrouve à Geotopia et chaque mois propose une observation publique. Il est envisagé d'intervenir en classe pour sensibiliser à l'astronomie et à la pollution visuelle qui est un véritable fléau pour l'observation du ciel.



Ecole, Sabine T'JANTELE, Directrice de l'école, Madame DUHAMEL, Maire (Mont-Bernenchon)

La commune de Mont-Bernenchon a une école élémentaire rurale de 4 classes allant de la maternelle au CM2. Un partenariat entre la commune et l'école a donné naissance au projet LEADER sur la biodiversité « la biodiversité s'invite sur les murs de l'école » en 2020. Ce partenariat est nécessaire pour l'école qui ne peut prendre en charge seule un dossier LEADER exigeant en trésorerie et en administratif. La commune participe volontiers au projet dès lors que l'impact sur les enfants est démontré.

Convaincue par le projet, la commune de Mont-Bernenchon a déposé un dossier LEADER. Le montant total du projet s'élève à 10 004,85 € HT et l'aide du programme LEADER s'élève à 7 003,39 €.

Ce sont les enfants qui sont au cœur du projet, ils décident ensemble de ce qui doit figurer sur les fresques et ont participé à l'élaboration des carrés potagers.

La réalisation des fresques s'est déroulée avec l'intervention de Bertrand Parse, un artiste « vivant » qui a collaboré avec les enfants en organisant une chasse aux mots et une sélection du contenu des fresques. Plusieurs mots sont apparus : la gorge bleue, un sentier, des champs, un personnage androgyne, les papillons suscités par le bonheur de la lecture, un paon qui vit à proximité de l'école, des arbres ... et figurent sur les fresques. Ces supports pédagogiques grandeur nature marquent toute une génération scolarisée. Tous les élèves ont participé aux travaux de peinture à leur hauteur. Un atelier spécifique a été réalisé avec les élèves de 3 ans.

En plus de la prestation artistique, LEADER a financé l'acquisition de petit matériel d'éducation à l'environnement (pelles, microscopes, presse pour la collecte de feuilles d'arbres...).



Témoignages de porteurs de projets

CAPSO, Direction de l'environnement, volet écocitoyenneté, Anne LEMAIRE,

La CAPSO est issue de la fusion de 4 intercommunalités (St Omer, Aire sur la Lys, Fauquembergues et de la Morinie) suite à la loi NOTRe. Cette Communauté d'Agglo est composée de 53 communes rassemblant 105 000 habitants et constituée d'un pôle urbain et d'un pourtour très rural.

En 2020, le PCAET a été voté dont l'objectif pour 2050 vise à atteindre un territoire à énergie positive et une neutralité carbone. A moyen terme, cet objectif vise à augmenter la production d'énergies

renouvelables et de récupération et de réduire les consommations d'énergie du territoire. Ce plan se décline en 70 fiches actions dont certaines spécifiques au développement de la filière bois.

Par exemple, la stratégie « énergie » se décompose en 3 axes dont le renforcement des filières d'énergies renouvelables et la mobilisation des gisements d'énergie locaux. La filière bois s'intègre dans cette stratégie car elle représente un gisement total de 110 000 MGWH.

La CAPSO a développé un Contrat d'objectif territorial de développement des énergies renouvelables (COT ENR&R) pour accompagner les initiatives privées et publiques. Un technicien accompagne ces projets et notamment la création de chaudières bois dont 8 sont déjà en service et 5 en développement.

La CAPSO développe également des outils de transformation avec notamment la création d'une plateforme de stockage dans une ancienne scierie. Le projet a obtenu un financement dans le cadre de la TEPCV pour la remise en état, la création de plaquette et de petites chaudières. La gestion du site s'effectue grâce à un conventionnement avec Energie Citoyenne et l'association d'insertion MAHRA-le-toit.

En complément du développement de la filière, la CAPSO a souhaité mettre en place un projet de sensibilisation à la filière bois. Le projet a démarré fin 2019, avec une mobilisation difficile des scolaires en raison du contexte sanitaire. Un programme d'animation a donc été élaboré pour sensibiliser les différents publics aux thématiques de préservation de la continuité écologique, à la lutte contre l'érosion des sols, à la lutte contre le changement climatique et au développement de l'approvisionnement du bois énergie.

La sensibilisation a pris la forme de plantations citoyennes en s'appuyant sur l'action « Plantons le décor » organisé par le PNR, de création d'un point de livraison pour les commandes groupées d'essences locales, de chantiers participatifs. De plus, des stages d'initiation à la taille et des conseils en plantations personnalisés ont été organisés. Des conseils aux particuliers ont été diffusés lors de permanences, ateliers, stages et ciné-débats ou lors de manifestations locales le « festival de l'arbre ».

LEADER a permis l'acquisition de plantes, de petits matériels pour les ateliers et de recourir à des associations spécialisées pour intervenir dans les écoles. Le projet aurait été fait différemment sans l'aide du programme LEADER, il a impulsé la sensibilisation et est un accélérateur de résultats.

Communauté de Communes de la terre des 2 Caps

La CCT2C lance une étude de mobilité à l'échelle du territoire supracommunal : Etude Partons 2.0. L'étude montre qu'il existe 71% de résidences secondaires sur la commune de Marquise et interroge sur la nécessité de réaliser des travaux pour une grosse infrastructure. De plus, l'étude de mobilité démontre que les travailleurs résidents à Marquise se déplacent en voiture jusque Boulogne ou Calais. Dans le même temps, la CCT2C lance un schéma directeur cyclable pour développer les modes de déplacements doux.

En conséquence de ces deux éléments de diagnostic, l'intercommunalité décide de créer une aire de covoiturage en 2018. 49 places dédiées au covoiturage sont disponibles dont une réservée aux PMR. Des abris vélos sont créés pour favoriser l'intermodalité de ce lieu. Le programme LEADER a financé les aménagements paysagers et le revêtement perméable à hauteur de 26 173,58 €.

En complément de l'aire de covoiturage, la CCT2C développe l'utilisation des modes doux actifs. L'étude nécessaire au schéma directeur cyclable ainsi que l'acquisition d'une flotte de VAE ont été financés par le programme LEADER à hauteur de 8 221,29 €. L'achat de vélos électriques permet à la collectivité de

mettre en location 8 vélos trekking, 1 vélo cargo et 1 vélo rallongé « long tail » 3 places. Ces locations peuvent durer jusque 3 mois dont le montant de la location est de 100 € par mois.

La collectivité souhaite développer par la suite des projets de mobilité douce sur les chemins ruraux.

Table ronde

CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), Solène BERRY, Chargée de mission Énergie-Climat, Virage Energie – Ambassadrice du développement durable

CD2E, Nicolas GUEZEL, Responsable adjoint Pôle Bâtiment Durable,

CEN (Conservatoire des Espaces Naturels), Corinne RUDOWICZ, Animatrice, Conservatrice bénévole de la réserve des marais de Cambrin et Membre du conseil de développement de la CABBALR

Energetic (Association qui accompagne les projets d'énergies renouvelables citoyennes), Loic BOUDIER, Animateur du réseau de l'énergie citoyenne dans les Hauts-de-France,

Le CERDD a lancé un réseau d'ambassadeurs du développement durable. Des professionnels aux profils divers sont volontaires pour être formés par le CERDD afin d'intervenir gratuitement dans des conférences, séminaires, au sein d'écoles... (gaspillage alimentaire, ...). C'est Alexis MONTAIGNE qui anime le réseau.

Le CEN est une association à but non lucratif et présente sur 5 départements. Au total l'association comptabilise 1 700 adhérents et 100 salariés. Le but de l'association est de connaître, préserver, gérer, valoriser et sensibiliser à l'environnement. L'association donne une place importante à l'action citoyenne et accompagne les collectivités locales ou les propriétaires privés à gérer les territoires. Elle peut intervenir soit directement soit en passant par des prestataires de services ou des associations d'insertion. Il existe 500 sites gérés dans les Hauts-de-France soit 16 900 hectares.

Le CD2E est une association de 250 adhérents qui embauche une trentaine de salariés. L'association travaille sur différentes thématiques : les bâtiments durables, les énergies durables, l'économie circulaire, la gestion des sédiments, les achats publics responsables / clauses environnementales et la sensibilisation. L'association basée à Loos en Gohelle héberge trois démonstrateurs : baticité (showroom éco-matériaux), lumiwatt (espace test de panneaux photovoltaïques) et réhafatur (rénovation d'une maison témoin avec des éco-matériaux et des capteurs et analyses de résultats).

Energetic est une association créée en 2011 pour accompagner les collectivités locales et les citoyens dans leurs projets d'énergie renouvelable photovoltaïque ou bois principalement. Elle anime 4 sociétés citoyennes à l'échelle du Pas-de-Calais et porte à l'échelle régionale le réseau « Energie citoyenne ».

Nos sociétés font faces à un contexte énergétique et climatique alarmant :

- d'un côté, la hausse du prix de l'énergie causé par le contexte de guerre, l'augmentation du prix des matières premières et l'incapacité des infrastructures énergétiques françaises de répondre aux besoins. Cette hausse peut atteindre 150 000 € dans certaines communes ;
- et de l'autre, l'augmentation des aléas causés par le changement climatique qui touchent de plus en plus de communes.

Il est possible d'agir en diminuant nos émissions de tonnes de CO2 principalement émises par nos consommations énergétiques. Pour cela, un outil simple : le triptyque de Négawatt.

- 1- Sobriété : changer nos habitudes collectives et individuelles dans tous les domaines consommateurs d'énergie : l'alimentation, la mobilité, les équipements, le foncier, la construction... Pour cela, le site <https://nosgestesclimat.fr/> permet de connaître nos habitudes en matière de consommation énergétique et de proposer des solutions pour diminuer nos émissions de GES à 2 t de CO2/pers. Il faut également noter l'importance des zones naturelles qui captent le CO2 émis. C'est ce que fait le CEN à travers ses travaux pour connaître, préserver, gérer et valoriser ces espaces naturels. L'association va encore plus loin en mettant en place des aires terrestres éducatives à destination des enfants et de la population ;
- 2- Efficacité : privilégier l'utilisation d'outils et de matériaux performants pour limiter la consommation énergétique. Le CD2E est l'un des spécialistes de ce domaine en proposant des matériaux biosourcés performants pour isoler les bâtiments. Sur le site de Loos-en-Gohelle, le centre accueille deux démonstrateurs dans ce domaine : Baticité et Réhafatur. Deux projets LEADER, la rénovation du Petit phare de Wissant et la maison médicale de Peuplingues sont labellisés Passivhaus.
- 3- Renouvelable : après réduction des usages énergétiques, il faut se tourner vers des sources d'énergies renouvelables. L'association Energéthic accompagne les porteurs de projet d'autoconsommation collectif. La chaufferie-bois de Wirwignes et l'installation de panneaux photovoltaïques à Burbure sont des projets collectifs soutenus par LEADER.

Attention toutefois à éviter ce que l'on appelle l'effet « rebond » qui correspond par exemple à acheter une voiture plus efficace mais d'un modèle plus gros et donc plus consommateur, que l'on va utiliser pour parcourir plus de kilomètres.

L'éclairage nocturne représente 20% de la consommation énergétique d'une commune. La mise en place d'expérimentations pour supprimer ou réduire l'intensité de l'éclairage est en cours (par exemple à Couture avec la coupure de l'éclairage public de 1h à 5h du matin) malgré la peur des cambriolages de la part des habitants. L'éclairage nocturne est une nuisance pour l'observation du patrimoine céleste et est un fléau pour l'activité nocturne sauvage. Il est important de mettre en place une trame noire sur le territoire, dans ce cadre une étude a été réalisée pour mesurer l'impact des lumières LED sur la biodiversité (Commune de Courset en collaboration avec le PNR et la FDE).

Le choix d'alimentation pour le chauffage bois dépend de certaines caractéristiques. Le pellet par exemple est plus lourd, plus dense mais plus cher. A contrario la plaquette bocagère est moins chère mais a un pouvoir calorifique moins élevé (30% de moins). Cependant les communes peuvent s'occuper de la taille des haies plus facilement. Il est courant de croire que le chauffage bois émet beaucoup de particules, cependant les nouveaux modèles de chaudières et les chaudières bien entretenues limitent ce risque.

On parle de plus en plus du Miscanthus, cette variété n'est pour le moment pas originaire d'ici et est plus longue à produire. Elle dégage plus de cendres et nécessite plus d'entretien. Pour le moment il est conseillé de privilégier des modes de chauffage plus locaux comme les plaquettes bocagères par exemple.



Journée « Alimentation durable » – 30 août 2022

Visites de projets

Ecopôle alimentaire (Vieille Eglise)

3 temps de visites :
L'écopôle alimentaire : un lieu de production,
L'écopôle alimentaire : un lieu de transformation/ prestation traiteur,
L'écopôle tiers lieu alimentaire de la CCRA.

Les participants sont répartis en 3 groupes encadrés par une « Team LEADER » et tournent sur le site de l'écopôle alimentaire.

Association Terre d'Opale, un lieu de production

La visite du site de production a été animée par Célia POTDEVIN, directrice Adjointe de l'association des Anges Gardins.

Le **30 novembre 2022**, les participants au LEADER Tour ont pu **découvrir le site de l'écopôle alimentaire à Vieille Eglise**, pour parti occupé et géré par les associations « Les anges Gardins » et « Terre d'Opale ». Ces associations sont intégrées au réseau « jardin de Cocagne » et sont partenaires de « Court-Circuit ». **Terre d'Opale est une association qui produit, commercialise et transforme des légumes bio.**

Sur le site, les 2 associations cohabitent et mutualisent une partie des salariés, des équipements et des locaux. En tout, pour les 2 associations ce sont

- 25 salariés permanents dont 1 chef de culture, 1 encadrant technique, 10 salariés pour la partie conditionnement et livraison et 2 alternants. 25 salariés et entre 5 et 10 supplémentaires pour le conditionnement et livraison.
- 60 salariés en insertion dont 50% de femmes et 95% de bénéficiaires du RSA. Les salariés en insertion cumulent souvent les difficultés économiques, sociales, médicales, sont peu mobiles et peuvent parfois être porteurs d'handicaps physiques ou mentaux.

Les associations Anges Gardins et Terre d'Opale proposent un accompagnement professionnel et permettent, dans 70 % des cas, un retour à l'emploi à ses salariés en insertion. Le parcours d'insertion dure entre 1 et 2 ans dans les domaines du maraîchage, du conditionnement, de la distribution mais également de la transformation de produits invendus. En effet, l'association des Anges Gardins a développé une activité traiteur qui permet de transformer les invendus et de développer des compétences dans les métiers de bouches.

Le travail quotidien de l'association consiste à transmettre un savoir-faire, le vulgariser et permettre, aux salariés en insertion, l'acquisition de compétences pouvant être valorisées dans d'autres domaines d'activités que le maraîchage.

Pour développer son activité maraîchère, l'association Terre d'Opale a sollicité le programme LEADER pour le financement d'une serre et d'un poste salarié en charge de la coordination et du démarchage de nouveaux points de vente de paniers maraîchers bio. L'objectif de l'association est de limiter les pertes de production. La chargée de coordination a mené des actions de communication régulière sur les réseaux et animé la communauté adhérente en lien avec la chambre d'agriculture.



Le coût global du projet est de 74 000 € dont 60 % couverts par la subvention du programme LEADER. L'association terre d'Opale a salué la qualité de l'accompagnement lors du montage et du suivi du dossier de demande d'aide LEADER.

Le site de production maraîchère compte 10 serres dont la plus importante est de 1440 m². L'association mène des expérimentations et de la recherche sur la gestion des espaces d'exploitation sous serre, le rendement de celle-ci et l'impact de la surface de l'équipement sur l'activité maraîchère bio de l'association. D'après les premiers résultats, et en théorie, une serre de 5000 m² permettrait une gestion optimale tant en termes de température ambiante, régulation des températures et taux d'humidité au fil des saisons et capacité de récolte.

La serre présentée le jour de la visite LEADER Tour est une serre de 80 mètres de long dans laquelle il est possible de travailler avec un tracteur. Cependant l'association a fait le choix d'un maraîchage sur sol vivant ce qui implique de limiter le travail du sol pour préserver la biodiversité et enrichir naturellement les sols.

La qualité du sol est la donnée essentielle pour la culture maraîchère. Or, le site de l'écopôle présente des caractéristiques géologiques qui appelle des mesures particulières. Le site est un ancien polder, le sol est sableux-limoneux avec des montées de nappe phréatique en hiver. Auparavant terres de cultures conventionnelles cultivées mécaniquement et accueillant 4 cultures annuelles, le sol est devenu « dur comme du béton » et est complètement appauvri.

L'association travaille donc à la restauration du sol par la plantation de Sorgho, une plante qui travaille le sol et qui en se décomposant nourrit le sol. En complément, un travail du sol au motoculteur est réalisé.

Association les Anges Gardins, un lieu de transformation-prestation traiteur Visite du laboratoire

Visite animée par Carole FOULON – coordinatrice technique alimentaire transformation, restauration et traiteur.

La demande d'aide FEADER date de 2017 : elle a pour objet le développement, par l'association des Anges Gardins, d'un service traiteur au sein de l'écopôle alimentaire. Ce projet permet de transformer les invendus et de développer des compétences dans les métiers de bouches. Le projet comporte des frais de fonctionnement, des formations pour les salariés permanents et une partie de salariés en insertion, de l'achat de matériel



de cuisine comme des contenants, un four mobile, une cuisine mobile pour réaliser les ateliers ou être traiteur à l'extérieur.

Le versement des financements a été extrêmement tardif, plus de 3 années. Le **coût global du projet est de 55 000 €** dont **70 %** couverts par la **subvention du programme LEADER**.

Les participants sont invités à prendre connaissance, au sein du laboratoire, du processus de transformation des légumes en soupe, sauce, tartinable et denrées déshydratées :

- A l'arrivée des légumes, ils sont nettoyés et épluchés dans **la légumerie**,
- Puis envoyés en **salle de préparation** pour y être découpés et mis sous vide le cas échéant lorsque les produits sont destinés aux restaurateurs ou aux écoles (pour les écoles et restaurants),
- Les légumes ainsi préparés vont dans **la salle d'autoclave** pour y être transformés en soupe.

L'auto-stérilisation est gérée par un logiciel développé par l'association en propre.

Il est précisé que l'association travaille en bio et non bio et propose également une partie de sa production à des restaurateurs et des traiteurs locaux.

Les salariés en insertion s'exercent sur des produits non labellisés bio mais principalement produits localement. La lutte contre le gaspillage alimentaire est une démarche essentielle dans la formation, les restes de légumes sont travaillés au maximum. Par ailleurs il est à noter que tous les salariés en insertion découvrent, au cours de leur parcours professionnel, l'ensemble des activités réalisés sur le site.

L'écopôle tiers lieu alimentaire de la CCRA

Dans l'une des salles de réunion disponibles sur le site de l'écopôle, Frédéric Huchette, DGA à la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq revient sur la genèse du projet de l'écopôle alimentaire, son parcours depuis 20 ans et les projets que la CCRA envisage de mettre en œuvre dans les prochaines années sur le site.

Cet Ecopôle alimentaire est reconnu par les partenaires institutionnels : Etat (labellisé en 2011 Pôle d'Excellence Rurale), la Région et le Département. Il est également labellisé pôle territorial de coopération économique (PTCE) depuis 2016.

Depuis son ouverture en 2013, l'Ecopôle alimentaire de Vieille-Église s'est imposé dans le monde agricole local.

L'Ecopôle est le fer de lance du Projet Alimentaire Territorial de la CCRA.

En 2012, la Communauté de Communes de la Région d'Audruicq acquiert l'ancienne ferme Verva et ses 15 hectares **de terres agricoles à cultiver** à nouveau. La tâche est confiée aux associations Terre d'Opale et les Anges Gardins qui cultivent, conditionnent et livrent les fruits et légumes cultivés sous le label Agriculture Biologique (AB).



Il est également décidé de proposer des ateliers cuisine sur place destiné en premier lieu à un public fragilisé et aux enfants puis élargi à toute forme de groupes et associations (aînés, soins oncologiques,...). L'écopôle alimentaire devient également **un lieu d'éducation alimentaire**.

Le site accueille également, dans la grange, **une scène culturelle**. Cet espace est équipé et des spectacles, du théâtre, du chant y sont proposés régulièrement.

L'écopôle alimentaire est à la fois un lieu de production de fruits et légumes bio, et une « entreprise » de réinsertion.

Témoignages de porteurs de projets

Le Parc Naturel Régional des Caps et Marais D'Opale (PNRCMO)

Le territoire Français compte 58 Parcs Naturels Régionaux qui est un label octroyé par l'Etat pour 15 ans.

Il existe 5 Parcs Naturels Régionaux en Hauts-de-France dont le but est de préserver un patrimoine culturel et paysager fragile.

La gouvernance du PNRCMO est confiée à un comité syndical composé d'élus du territoire, qui décide et valide toutes les actions menées par le Parc.

Le territoire couvert par le PNRCMO représente 80% de la biodiversité de la Région des Hauts-de-France.

Le PNR travaille sur différents types d'actions : Natura 2000, préservation et développement des paysages, sensibilisation énergétique et développement des énergies renouvelables, sensibilisation des habitants, accompagnements des collectivités...

Dans le cadre d'un projet de promotion des circuits courts la Fédération Nationale des Parcs Naturels à développer une marque. Le but étant d'essaimer sur le territoire la marque « valeur parc » qui porte 3 engagements : un ancrage territorial, la dimension humaine et la préservation des patrimoines.

Le PNRCMO a fait réaliser un film diffusé sur les réseaux sociaux.

<https://www.parc-opale.fr/le-parc-a-decouvrir/consommer-local/marque-valeurs-parc>

Les actions menées à l'échelle de l'audomarois et du calaisis :

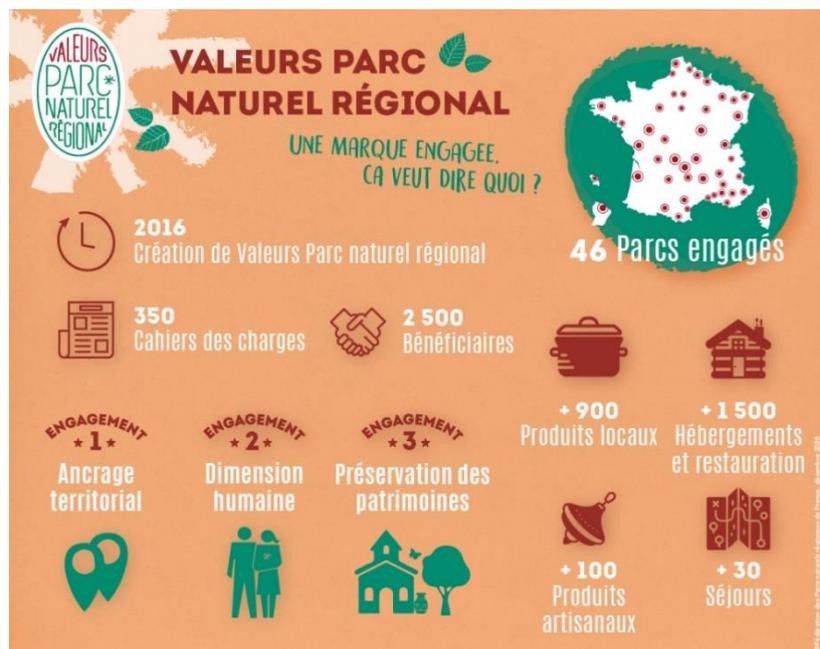
- Vidéos : carotte, estaminet randonnée, miel : consommation locale de saison. Travail sur des scénarios de 4 minutes et diffusion sur les réseaux,
- Site internet : consommer parc (fédération PNR) intégré dans les services,
- Flyers,
- Reportage photos,
- Campagne de communication sur facebook (5 mois) lors du confinement avec des lots à emporter + création du logo, set de table, sac...

Les actions menées à l'échelle du PNRCMO

- Création d'un guide des producteurs locaux : édition de 4 500 exemplaires+ version numérique
- <https://www.pays-du-calais.fr/economie/le-calaisis-on-y-prend-gout>

Pour le Calaisis, Le **coût du projet est de 16 000 €HT** dont **60 %** couverts par la **subvention du programme LEADER**.

Cela a permis :



- De booster le développement de la marque,
- Le recrutement d'un CDD de 7 mois et la valorisation du travail interne,
- La mise en place d'un marché de producteurs locaux (entre 15 et 30 exposants) sur les 4 mois d'été en complément d'animations culinaires
- La Mise en réseau de producteurs.

Commune de Blendecques, Perrine FLANDRIN, le Carré fantastik (Entreprise ESS), Valérie FAUCQUEZ

En 2020, début du travail avec l'adjointe pour mettre en place un **projet nature coconstruit avec les écoles** de Blendecques :

La volonté de la mairie est de s'inspirer du territoire et de ses richesses pour sensibiliser les plus jeunes à la biodiversité et aux enjeux environnementaux et alimentaires. Naturellement le marais audomarois et le potager s'imposent.

Le projet se déploie depuis les classes maternelles jusqu'au CE2 et permet d'éduquer les enfants à la faune, la flore, la saisonnalité, le rythme de croissance des végétaux.

Dans un second temps, les actions sont également proposées aux centres de loisirs et aux habitants avec l'organisation d'un escape game et la création d'espaces verts publics.

Il a fallu « casser » certaines barrières et instaurer un dialogue entre habitants, élus, enfants pour aboutir à une gestion et vision partagée d'un jardin, chacun ayant des attentes et des contraintes différentes.

Le **coût global du projet est de 10 500 €** dont **70 %** couverts par la **subvention du programme LEADER**. La subvention a permis la réalisation plus rapide et une meilleure collaboration avec l'équipe éducative.

Quelques animations sont encore prévues pour que les équipes enseignantes soient ensuite parfaitement autonomes dans la gestion des espaces verts.

Table ronde

Association TRAME, Nicolas CARTON, Délégué régional Hauts-de-France - Chargé de mission Transition alimentaire

Université Lyon 2, Claire DELFOSSE, Professeur de géographie et directrice du Laboratoire d'Etudes rurales

CERDD (Centre Ressource du Développement Durable), Solène DEVAUX, Chargée de mission alimentation, santé et environnement

Association « les sens du Goût », Hervé HAZARD, Coordinateur et animateur de projets

Nicolas CARTON présente l'association TRAME : jardiniers du collectif qui travaillent avec et pour les agriculteurs.

Claire DELFOSSE s'exprime sur la question de la transition alimentaire en rappelant que toutes les régions du monde n'avancent pas au même rythme.

Dans les régions du Sud du globe : il y a une hausse des calories consommées marquée par le développement de cultures céréalières et de produits transformés.

Quant aux régions du Nord du globe, elles en sont à leur 4^{ème} transition avec un certain nombre de défis à relever sur les modes de production et la gestion de la ressource en eau (quelles productions en fonction des changements climatiques, la place et le rôle de l'arbre...)

- 1^{ère} transition : révolution industrielle,
- 2^{ème} transition : amélioration du kilo calorie : centré sur les céréales (2^{ème} moitié du XIX^{ème} siècle),
- 3^{ème} transition : amélioration de la diversité alimentaire,
- 4^{ème} transition : hyper-transformation remise en cause.

Les enjeux portés par cette 4^{ème} transition sont :

- La limitation des emballages et la réduction des déchets,
- La Sécurité alimentaire,
- La santé publique et la lutte contre l'obésité, les maladies cardio-vasculaires, les carences nutritionnelles,
- L'accès à une alimentation saine, variée et durable pour tous, la lutte contre la précarité alimentaire,
- La consommation de produits d'origine animale et la redécouverte de céréales et protéines végétales oubliées.

Solène DEVAUX au titre du CERDD, dresse un tableau succinct du système alimentaire des Hauts-de-France :

- 2/3 de la surface est **consacrée à l'agriculture soit 2 millions d'hectares.**
- Depuis 50 ans, **le nombre d'exploitations agricoles** ne cesse de **diminuer** passant de plus de 80 000 exploitations en 1970 à 20 000 soit une diminution des $\frac{3}{4}$.
- En Parallèle, la **surface moyenne des exploitations** continue de **croître**. Actuellement la surface moyenne d'une exploitation est de **91 ha** pour 30 ha en 1970 et 60 ha en 2000.
- La Région possède en théorie **un potentiel nourricier positif de 130%** (suffisant pour nourrir la population) mais il existe des disparités en termes de territoires (exemple du Nord) et en termes de filières (les grandes cultures représentent 58%).
- Il y a une **inadéquation entre l'offre et la demande locale.**
- **Artificialisation des sols** : 18 000 hectares en Hauts-de-France
- **Le potentiel agro-industriel** de la Région est **déficitaire** c'est-à-dire que les entreprises du territoire n'ont la capacité de répondre qu'à hauteur de 70 % aux besoins de transformation notamment dans la filière viande et fromage.
- **Flux des denrées** : en matières brutes, **la région Hauts-de-France est dépendante** des autres pays européens.
- Il existe un enjeu important sur **le devenir des exploitations** : 25% des exploitations ont un gérant de 60 ans et + et la reprise de l'exploitation n'est pas toujours assurée.

Pour Nicolas CARTON de l'association TRAME, l'agriculture et les structures agricoles évoluent. L'image de la ferme familiale tend à disparaître peu à peu au profit de **structures protéiformes qui privilégient la mutualisation** des équipements, de la main d'œuvre. Désormais le monde agricole compte **plus de salariés agricoles que d'exploitants** ou d'agriculteurs propriétaires, cet état de fait participe à **creuser le fossé entre le producteur et le consommateur.**

Pour l'association TRAME, les enjeux majeurs en Région Hauts-de-France sont de parvenir à recréer du lien entre producteurs et entre producteurs et consommateurs en veillant à ce que le producteur puisse être suffisamment rémunéré pour vivre. Parvenir à faire système en changeant les modes de faire et de penser.

L'association **TRAME accompagne l'émergence de projets collectifs agricoles** tels que les magasins de producteurs et permet ainsi d'allier mutualisation, gain de production et contact direct avec les consommateurs.

TRAME propose un appui méthodologique à travers des méthodes d'animation : trouver des points communs. Exemple : magasin de producteurs, comment cultiver et utiliser moins d'eau. Exemple du projet MAPPI : comment les magasins sont ancrés sur le territoire ? Enquête sur les consommateurs. Financé par LEADER le principe de cet indicateur est relativement simple : partir d'un euro investi par un consommateur (niveau 1), puis étudier à qui le magasin redistribue cette somme (niveau 2), avant enfin de s'intéresser à l'usage de cet argent par ces bénéficiaires (salariés, prestataires...) (niveau 3). Pour chaque niveau, **la part réinvestie dans un rayon de 30 km est calculée**. On obtient une note sur 3, que l'on peut interpréter ainsi :

- la note 0 est donnée dans le cas où un euro investi quitte, dès le niveau 1, le circuit local ;
- la note 3 correspond à un cas de figure où l'intégralité d'un euro investi est redistribué localement, à chaque niveau.

Hervé HAZARD pour l'association « les sens du goût », ou comment faire participer le manger à la transition alimentaire ?

Prendre du plaisir est source de motivation pour participer et faire. L'association place le plaisir au cœur de ses actions. **Éveiller les sens** par l'alimentation et l'observation (petits et grands mangeurs) **pour éveiller les consciences**.

Exemple de projets duplicables menés par l'association :

- Projet de cuisine partagée (partage du savoir-faire),
- Coopération et faire ensemble (coopération intergénérationnelle) et recréer du lien entre personnes et avec son assiette.

La conclusion de Claire DELFOSE : l'accès à l'alimentation est un sujet très complexe en zone rurale.

Intuitivement il peut sembler que les espaces ruraux, par nature, ne connaissent pas de problème alimentaire. Or? l'accès à la nourriture en zone rurale est très complexe et soulève beaucoup de sujet : l'activité économique, la mobilité, la diversification, la relation urbain-rural, la précarité.

Le commerce et le maintien de l'activité paraissent essentiels pour éviter les « food desert »

L'itinérance doit être développée, le porte à porte et les marchés ne disparaissent pas car ce sont des nouveaux modes de consommation plébiscitée par les travailleurs en période de sortie de crise sanitaire COVID.

Cependant **la mobilité est une vraie question** pour les commerçants du fait des coûts énergétiques engendrés et de la logistique à mettre en place.

Dans les zones rurales, les personnes en situation précaire doivent parfois choisir entre se chauffer ou se déplacer pour s'alimenter. Si les aides alimentaires sont souvent développées dans les grandes villes, elles le sont beaucoup moins en zone rurale.

La restauration scolaire doit être questionnée : quelle forme choisir, comment aider la transition, comment articuler restauration scolaire et producteurs locaux.

La production alimentaire est une source de développement pour les zones rurale à préserver, à repenser, à enrichir :

- Indispensable aux zones urbaines,
- Développement de nouveaux modèle agricoles complémentaires entre eux,
- Redessiner les paysages,
- Faire du tourisme gastronomique.

Questions / réponses

Didier DEPAEUW, président du Gal Lys Romane

Commune qui est passée de 14 agriculteurs à 1 agriculteur d'une surface de 200 hectares. L'exploitation est gérée par un jeune avec des salariés. Ce jeune exploite également du Miscanthus, une plante combustible qui va mettre en concurrence les exploitations agricoles vers des cultures de plus en plus rentables et de moins en moins alimentaires.

Thomas FROIDURE – chargé de mission chambre d’agriculture

Les risques liés aux nouvelles cultures énergétiques : les fermes solaires. Ces prochaines exploitations représentent des défis et il faut avoir une certaine vigilance.

Nicolas CARTON,

Il faut aller chercher les éléments et comprendre le contexte local avant de réaliser un projet dans l’alimentaire.

Claire DELFOSE

30% de la production est gaspillée.

Frédéric HUCHETTE, DGA Communauté de Communes de la Région d’Audruicq

Comment analyser l’évolution des pratiques ? Individuelles pures et collectives.

Claire DELFOSE

Il y a un retour à la plantation individuelle avec des petits animaux domestiques (volailles).

Une enquête sur la vente des plants et des semences est en hausse en lien avec la crise économique.

Jardins d’insertion sont des réservoirs de biodiversité.

Hervé HAZARD

Ateliers possibles partout à partir du moment où il y a un point d’eau à proximité.

Solène DEVAUX

3 dispositifs pour accompagner les porteurs : les visites et les DDtours clé en main, le réseau Apure, le réseau Ready.